



Présidentielle 2020

Grâce à l'honorable Sodokin, le Moyen-mono est acquis à Faure

Le 6 février prochain, vont démarrer les opérations de charme des candidats en lice pour l'élection présidentielle du 22 février 2020. Au parti Union pour la République (Unir) l'on prépare le terrain pour que le message puisse passer sans difficultés...



PAGE 3

INCLUSION FINANCIERE



Echos des bénéficiaires des produits FNFI

“ Le crédit AJSEF du FNFI m'a permis d'exercer mon métier de pâtissière”
Mawoussi Zomayi, bénéficiaire FNFI

PAGE 2

ETRANGER



Madagascar/Jugés non performants par un cabinet

6 ministres remplacés par le président Andry Rajoelina

C'était l'une des promesses qu'il s'était faite, après son élection à la dernière présidentielle. 6 ministres sont remerciés et 10 nouveaux hauts fonctionnaires font leur entrée au sein de la nouvelle équipe toujours dirigée par le Premier ministre Christian Ntsay.

PAGE 4

Littérature / « Dis-moi ton (im) possible

Demain s'écrit aujourd'hui avec « Pen international Togo »

PAGE 9



Infrastructures / Reconstruction du grand marché d'Adawlato

Yawa Djigbodi TSEGAN pose la première pierre du nouveau bâtiment

La Présidente de l'Assemblée nationale Yawa Djigbodi TSEGAN a procédé ce jeudi au nom du Président de la République, à la pose de la première pierre pour la construction du nouveau bâtiment du grand marché d'Adawlato.

PAGE 3

DERNIERES HEURES

Consommation locale : Une coopérative de femmes togolaises investit le marché du riz

La prospérité économique, la création d'emplois et le développement durable passent par la souveraineté alimentaire. C'est-à-dire que nos pays doivent désormais produire et consommer leurs propres aliments. Au Togo, la marche a été enclenchée il y a quelques années avec le soutien de partenaires financiers comme la Banque mondiale. Les investissements consentis commencent par porter des fruits. « Les femmes vaillantes d'Anié », une coopérative de cette ville commerciale située à 200 Km au nord de Lomé met sur le marché un riz étuvé de qualité supérieure. Créée en 2007, elle est composée de 12 agricultrices. « Avant on faisait de l'étuvage en versant directement du riz non décortiqué dans une marmite remplie d'eau, ce qui occasionnait beaucoup de pertes et de résidus. Mais aujourd'hui, nous avons une vraie étuveuse qui nous permet d'avoir un riz sans brisure et plus propre », explique Ebiro Kadokalih, présidente de l'association. Voilà qui devrait intéresser les Togolais qui sont à la recherche de la qualité depuis longtemps. Pendant des années, nos marchés ont été inondés de riz d'origines douteuses avec tous les risques possibles pour la santé publique. ...

PAGE 3

Malgré la sollicitude d'Avon Zeus

L'opposition reste battable au premier tour

A mesure qu'approche le 22 février, l'opposition continue de s'embourber. Alors que ses militants attendent d'elle qu'elle s'unisse, c'est plutôt à deux voire plusieurs dynamiques que l'on assiste. Au moment où l'initiative de monseigneur Kpodzro...



PAGE 3



SOMMAIRE

Présidentielle 2020
Le général guinéen Sékouba Konaté porte son choix sur Faure Gnassingbé



P 3

Etats-Unis / Entre accord de confidentialité et obligation de vérité
L'ancien conseiller à la Sécurité John Bolton entre le marteau et l'enclume !



P 4

Assurance maladie
Quelles améliorations dans les domaines de protection et sécurité sociales ?



P 6

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

"Le crédit AJSEF du FNFI m'a permis d'exercer mon métier de pâtissière" Mawoussi Zomayi, bénéficiaire FNFI

Dans ce nouveau numéro de votre rubrique "Echos des bénéficiaires des produits FNFI", nous vous conduisons à Kara, dans la préfecture de la Kozah pour partager avec vous les témoignages de Madame Mawoussi Zomayi, la quarantaine qui a obtenu le crédit AJSEF auprès de PROMOFINANCE, une institution de Microfinance partenaire du FNFI. Grâce à ce crédit, notre interlocutrice, passionnée de boulangerie et de pâtisserie s'est lancée dans la fabrication et la commercialisation de pain de soja, pain de sorgho et pain de blé...

Nous sommes à Kara, ici, des milliers de personnes ont contracté des microcrédits FNFI pour le démarrage ou la consolidation de leurs activités génératrices de revenus. Au nombre de celles-ci, Mawoussi Zomayi, la quarantaine révolue n'a pas voulu se dérober de la chaîne de l'inclusion financière. Après sa formation diplômante en pâtisserie et fabrication de pains, notre interlocutrice a servi pendant quelques années auprès d'une boulangerie de la ville. Mais progressivement, elle se rendit compte que travailler pour quelqu'un d'autre ne pouvait pas lui permettre de pouvoir acquérir l'autonomie qu'elle souhaite. Elle souhaite alors voler de ses propres ailes, et pour cela il fallait un petit repère financier pour gagner le pari de son devenir. "J'ai quelques fois participé à des séances d'information et de sensibilisation qu'organise PROMOFINANCE, une

institution de microfinance partenaire du FNFI dans la Kozah. C'est donc au cours d'une de ces rencontres qu'il a été présenté le produit Accès des Jeunes aux Services Financiers. Après avoir participé à cette séance d'information, je me suis dit que c'était l'opportunité que j'attendais pour pouvoir démarrer une activité génératrice de revenus. Je me suis alors pliée aux exigences de l'institution de microfinance, exigences tout particulièrement flexibles, constitution du groupe solidaire, formation en techniques de création et de gestion de microentreprises..." Justement pour permettre à tous ceux qui en font la demande d'avoir accès au microcrédit, le FNFI à travers ses 26 Prestataires de Services Financiers a simplifié le processus d'obtention du crédit, histoire d'encourager et d'inciter les populations



potentielles bénéficiaires à obtenir un coup de pouce financier. "Après toutes les étapes nécessaires pré-crédit, j'ai obtenu une première tranche de crédit de 300.000FCFA qui m'a permis de pouvoir démarrer mon activité. Etant donné que je suis pâtissière de formation, le crédit m'a permis rapidement d'acquérir quelques kits d'outillage et je me suis lancée dans la fabrication et la commercialisation de pain de soja, pain de sorgho et pain

de blé. Démarrer mon activité n'a pas du tout été facile pour moi car j'avais déjà la pratique du métier pour avoir aidé déjà dans le passé plusieurs personnes qui s'étaient installées avant moi dans la production de pains. Sauf que quand moi je me suis mise à mon activité, j'y ai ajoutée une touche particulière. Mes pains n'ont pas une forme standard comme on le constate assez souvent. Vous voyez vous-même que je donne à ma production des formes assez particulières, notamment des

pains en forme de crocodile, en forme de tortue, ...une valeur ajoutée qui attire à mon avis davantage d'acheteurs. Tout ceci est très bon pour moi, car cela me permet de dégager assez de revenus qui me permet de rembourser à temps mon crédit et de pouvoir faire des épargnes conséquentes. J'avoue que le crédit AJSEF du FNFI m'a donné une forte capacité de croire en moi, de croire en mes potentialités de pouvoir créer de la richesse. Aujourd'hui, mon activité m'a permis de créer un emploi direct et je contribue à ma façon également à la réduction de la pauvreté et à la lutte contre le chômage. Je pense que c'est de cette façon seulement, quand chacun pourra faire sa part dans cette chaîne de continuum de développement que nous pourrions dire fièrement que notre pays est engagé sur la voie du développement et du progrès." En somme, au regard des différents témoignages des bénéficiaires des produits FNFI et surtout de l'impact des produits sur leur quotidien, on peut affirmer sans risque de se tromper que le FNFI est un puissant instrument de lutte contre la pauvreté.

KD

Ceci est un programme du Secrétariat d'Etat chargé de l'inclusion financière et du secteur informel



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 22 25 02 23 /
90 15 39 77 / 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Mson de la Presse: Casier N° 53
Siège
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina

Secrétaire de rédaction :
Rachidou Zakari

Responsable web:
Carlos Amevor

Comité de rédaction:
Françoise Dasilva
Alexandre Wémima
Edem Dadzie

Félix Tagba

Edodji Nadia

Attipoe Edem Kodjo

Responsable administrative:
Gloria Léma Yaglia

Service commercial:
DIRECT AGENCE
Tél:(+228) 70 00 47 73 / 97 73 00 00

Graphiste:
Eros Dagoudi

Imprimerie: Direct Print

Distribution : TogoMatin
Tirage : (2000 exemplaires)

DERNIERES HEURES

... Le gouvernement a finalement pris la mesure de la situation en créant lors du dernier remaniement ministériel, un ministère en charge de la consommation locale.

En attendant que les Togolais ne prennent définitivement l'habitude de consommer uniquement les produits issus de leur agriculture, les

initiatives comme celle-ci doivent être soutenues. Et parlant de soutien, l'étuveuse qui permet aujourd'hui à la coopérative « les femmes vaillantes d'Anié » de faire des merveilles leur a été offerte par le Projet de productivité agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO) qui les a aussi formées aux techniques de production de riz étuvé de qualité supérieure.

Les résultats sont au rendez-vous. Ebiro et ses collègues ont presque multiplié par trois leur rendement et produisent 800 kilos de riz étuvé par semaine, avec zéro perte. Le travail est devenu moins pénible, moins salissant, et plus rapide. Un gain de temps qui leur a permis de soigner l'emballage et la présentation de leur riz qu'elles vendent aujourd'hui sous le label Riz

étuvé de la Coopérative « femmes vaillantes d'Anié ». Ce succès leur permet de gagner plus de clients, et d'étendre leur domaine. « Je n'achète désormais que le riz des Femmes vaillantes que j'ai découvert en arrivant à Anié il y a deux ans et dont j'apprécie la qualité et le goût », souligne sœur Georgette, la doyenne de la Maison des sœurs franciscaines d'Anié.

Financé à hauteur de 32,8 millions de dollars par la Banque mondiale, par le biais de l'Association internationale de développement, le Projet pour la productivité agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO) a déjà appuyé 10 coopératives d'étuvage de riz gérées par des femmes et a eu un impact direct dans la vie de plus de 227 000 Togolaises.

Edem Dadzie

Infrastructures / Reconstruction du grand marché d'Adawlato La PA Yawa Djigbodi TSEGAN pose la première pierre du nouveau bâtiment

La Présidente de l'Assemblée nationale Yawa Djigbodi TSEGAN a procédé ce jeudi au nom du Président de la République, à la pose de la première pierre pour la construction du nouveau bâtiment du grand marché d'Adawlato.

Le bâtiment qui sera construit est de type commercial de 4 étages. Il sera composé de 175

boutiques, 107 grossistes, 894 kiosques et 105 étals répartis sur l'ensemble des étages. Selon les informations, les

travaux de construction du nouveau bâtiment vont durer 18 mois, pour un coût total de 11.489.994.454 CFA



Yawa Djigbodi TSEGAN lors de la pose de la première pierre

Plus 517 jeunes et femmes seront employés pour la

réalisation du projet.

Malgré la sollicitude d'Ajavon Zeus

L'opposition reste battable au premier tour

A mesure qu'approche le 22 février, l'opposition continue de s'embourber. Alors que ses militants attendent d'elle qu'elle s'unisse, c'est plutôt à deux voire plusieurs dynamiques que l'on assiste. Au moment où l'initiative de monseigneur Kpodzro peine à convaincre, c'est au tour de maître Zeus Ajavon de s'illustrer sur la scène. Malgré tout cela, l'opposition est bien partie pour être battue au premier tour.

Pendant que monseigneur Philippe Fanoko Kpodzro espère toujours que les autres candidats de l'opposition s'alignent derrière l'ancien Premier ministre Agbéyomé Messan Kodjo, candidat du Mouvement patriotique pour la démocratie et le développement (MPDD) qu'il considère comme le candidat

unique de l'opposition, ceux-ci sortent le grand jeu.

En effet, à l'initiative de maître Zeus Ajavon qui se réclame désormais des forces du consensus démocratique, quelques années après l'échec du Collectif sauvons le Togo (CST) dont il était le coordonnateur, quatre candidats de l'opposition

décident de mutualiser leurs moyens. Et il faut bien le préciser, ils n'ont pas décidé de s'aligner derrière quelqu'un, mais de travailler ensemble pour obtenir l'alternance.

Ce sont Jean-Pierre Fabre de l'Alliance nationale pour le changement (ANC), Aimé Gogué de l'Alliance des démocrates pour un Togo

intégral (Addi), le professeur Wolou Komi du Pacte socialiste pour le renouveau (PSR) et maître Mohamed Tchassona Traoré du Mouvement citoyen pour la démocratie (MCD). L'initiative ne passe pas vraiment au sein de l'opinion.

Les Togolais favorables à l'opposition voudraient plutôt les voir unis tous derrière un candidat unique. Mais voilà que le candidat unique choisi se retrouve seul face à ses frères de l'opposition et au candidat du pouvoir. Les leaders de l'opposition, à l'étape actuelle, et quoi qu'on dise sont bien

partis pour s'affronter dans les urnes.

Pendant ce temps, le docteur Georges William Kuessan du parti Santé du peuple préfère rester dans une dynamique solitaire. Rien n'a donc changé. A l'heure actuelle, le candidat du parti au pouvoir que tout le monde donne favori à ce scrutin a toujours en face de lui six candidats de l'opposition qui vont y participer en rang dispersé. Malgré la sollicitude de maître Ajavon, l'opposition reste donc battable au premier tour.

TM

Présidentielle 2020

Grâce à l'honorable Sodokin, le Moyen-mono est acquis à Faure

Le 6 février prochain, vont démarrer les opérations de charme des candidats en lice pour l'élection présidentielle du 22 février 2020. Au parti Union pour la République (Unir) l'on prépare le terrain pour que le message puisse passer sans difficultés. C'est ce que fait l'honorable député et professeur Koffi Sodokin dans son Moyen-mono natal.

Ce n'est pas la première fois pour le professeur Sodokin de se rendre auprès des siens. Il est toujours avec eux lors des grands

événements et à des moments ordinaires. En tant qu'élu de la localité, il œuvre pour son développement et aussi pour le rayonnement de la politique

du chef de son parti.

Le professeur Sodokin était donc encore une fois dans sa préfecture d'origine à quelques jours de l'ouverture de la campagne électorale. Accompagné du maire Fantodji de la commune du Moyen-mono 2 et de nombreux cadres

du parti Unir, il a échangé avec les enseignants volontaires de l'école primaire et préscolaire de ladite commune. Cette descente sur le terrain avait pour but de mettre tout le monde en ordre de bataille pour une victoire éclatante du champion d'Unir.

Lors des réunions organisées,

le professeur Sodokin et sa délégation ont transmis aux populations leurs vœux de nouvel an et les souhaits de paix et d'harmonie pour un Togo encore meilleur, comme le souhaite le grand parti Unir et son grand leader Faure Gnassingbé.

E. Dadzie

Présidentielle 2020

Le général guinéen Sékouba Konaté porte son choix sur Faure Gnassingbé

L'une des raisons importantes qui ont milité en faveur d'une nouvelle candidature de Faure Gnassingbé à la magistrature suprême est le fait qu'il a su maintenir la paix et la sécurité dans le pays malgré un environnement sous régional instable. Les membres de son camp ne cessent de le répéter. Désormais, cette reconnaissance lui vient aussi de l'extérieur.

Dans le cadre de l'élection présidentielle du 22 février 2020, le président sortant et candidat du parti Union pour la République (Unir) bénéficie à nouveau d'un

soutien. L'on peut le considérer comme un soutien de taille. En effet, cet appui ne vient pas de n'importe qui. C'est le général guinéen Sékouba Konaté qui vient de prendre position pour

Faure Gnassingbé.

Pour ce militaire très respecté du pays d'Alpha Condé, le Togo fait l'exception dans la sous-région ouest africaine parce que le chef de l'Etat a réussi à éloigner du Togo les démons des conflits que l'on observe ailleurs. Faure Gnassingbé est selon lui « l'homme qu'il faut pour maintenir la paix, la cohésion sociale, l'unité nationale, la sécurité et la stabilité du Togo ». Venant d'un haut gradé d'une armée d'Afrique de l'ouest, ces propos sont hautement significatifs. Certains de nos compatriotes s'amuse à minimiser les

menaces sécuritaires qui pèsent sur nos pays et refusent de reconnaître les efforts des autorités pour préserver le territoire togolais.

A présent qu'une personnalité maîtrisant les rouages de la sécurité et extérieur à notre pays fait la remarque, peut-être cela convaincra plus d'un. Pour qui connaît l'histoire de la Guinée Conakry, le général Konaté est une personne dont les propos sont à prendre très au sérieux.

Après le décès du président Lansana Konté en 2008, le capitaine Moussa Dadis Kamara s'est emparé du pouvoir. Ayant

réussi à semer le désordre et à se faire fusiller par son aide de camp, il a fallu l'intervention du général Konaté pour ramener la stabilité et remettre le pays sur la voie de la démocratie.

Et comme la paix, la sécurité, la cohésion sociale, la stabilité ne peuvent qu'engendrer un climat des affaires favorables aux investissements, à la création des emplois pour les jeunes et à l'autonomisation des femmes, ce qui constitue le bilan actuel du chef de l'Etat, le général Sékouba Konaté appelle à voter pour lui.

Edem Dadzie

Etats-Unis / Entre accord de confidentialité et obligation de vérité L'ancien conseiller à la Sécurité John Bolton entre le marteau et l'enclume !

C'est désormais l'homme à abattre aux Etats-Unis. Ou du moins, dans le camp du justiciable Donald Trump. Et pour cause, l'ancien conseiller à la Sécurité nationale de la Maison Blanche John Bolton fait l'objet d'une opposition à la publication de son livre dans lequel certaines informations classifiées seraient divulguées et mettraient en cause le président des Etats-Unis, actuellement sous le coup d'une procédure en destitution par le Sénat.

Les partisans de Donald Trump ont lancé mercredi une grande offensive pour empêcher le témoignage de son ancien conseiller à la Sécurité nationale, John Bolton, au procès en destitution du président américain au Sénat, et entendent empêcher la publication de certaines confidences embarrassantes contenues dans un livre à paraître. La Maison Blanche a écrit une lettre à l'avocat de John Bolton, pour lui interdire de publier en l'état le livre qu'il doit sortir prochainement, car celui-ci contiendrait des informations « confidentielles ».

Mais que contient donc ce fameux « manuscrit » et qui fait tant peur à la Maison Blanche ?

L'ouvrage sera publié en mars 2020 prochain. Mais le New York Times, s'appuyant sur des sources ayant eu accès au manuscrit, a rapporté dimanche 26 janvier que Bolton

contredisait radicalement la version de Trump dans l'affaire ukrainienne.

Dans son livre, John Bolton révèle notamment que Trump lui a expliqué en août 2019 ne pas vouloir débloquent une aide militaire destinée à l'Ukraine, tant que ce pays n'enquêterait pas sur l'ancien vice-président démocrate Joe Biden, bien placé pour l'affronter à la présidentielle du 3 novembre 2020. Un fait qui sert d'arguments aux démocrates qui accusent le président des Etats-Unis d'avoir utilisé les moyens de l'Etat pour discréditer un adversaire potentiel, en violation de la Constitution. Cet acte « grave et anticonstitutionnel » posé par le président Trump est un développement « majeur qui requiert que John Bolton témoigne au procès en destitution. Mais pour y arriver, les démocrates du Sénat devraient obtenir l'appui d'au moins quatre sénateurs républicains. La

question sera soumise à un vote ce vendredi 31 janvier 2020. Quand on sait que les 53 sénateurs républicains ont jusque-là fait bloc derrière le président Trump, les chances sont encore moindres. Mais les démocrates espèrent toutefois gagner la bataille de l'opinion, à moins de 300 jours de la prochaine présidentielle dans le pays. Du côté de la Maison blanche, on essaie de discréditer l'ancien conseiller à la Sécurité nationale John Bolton. Sur Twitter, le président Trump a présenté ce manuscrit comme étant « faux et méchant » de la part d'un ancien collaborateur frustré de n'avoir pas pu obtenir des faveurs du président. « (...) Si je l'écoutais, on en serait à la Sixième Guerre mondiale », a affirmé entre autres, Donald Trump, estimant que son ex-conseiller, en fonction entre avril 2018 et septembre 2019, l'avait à l'époque « supplié » de



John Bolton

lui trouver un poste dans son administration ne nécessitant pas le feu vert du Sénat. « Il s'en va et immédiatement il écrit un livre faux et méchant », s'est-il encore indigné.

John Bolton appelé à faire son devoir

Devant cette offensive de la Maison Blanche, l'ancien conseiller à la Sécurité nationale fait face à une lourde responsabilité. Ou du moins, il est face à un choix.

Soit témoigner et donner des arguments solides à l'accusation (les démocrates, notamment) pour mettre en accusation le président Trump. Ou refuser de témoigner et faire le lit de la violation de la Constitution américaine par le président, celui-là même qui aurait été placé

là, pour la défendre. Face à l'obligation de réserve qui s'impose avant, pendant et parfois même après certaines hautes fonctions de la cité, John Bolton joue son honneur devant les Américains. Un honneur qui ne saurait être intact si, par respect à cette obligation de réserve, une obligation qui, du reste, est purement « administrative et politique », John Bolton en arrive à « trahir » les fondements de la démocratie que les Américains mettent un point d'honneur à brandir. Ce rêve américain qui fait traverser chaque jour des millions de réfugiés les frontières américaines à la recherche d'un Etat fort où les droits humains fondamentaux sont garantis.

Alexandre Wémima

Madagascar/Jugés non performants par un cabinet

6 ministres remplacés par le président Andry Rajoelina

C'était l'une des promesses qu'il s'était faite, après son élection à la dernière présidentielle. 6 ministres sont remerciés et 10 nouveaux hauts fonctionnaires font leur entrée au sein de la nouvelle équipe toujours dirigée par le Premier ministre Christian Ntsay.



Andry Rajoelina

Tout comme 16 autres ministres de l'ancienne équipe, le chef du gouvernement malgache Christian Ntsay reste à sa place. Mais cela n'a pas été par la simple volonté du

président Andry Rajoelina. Une évaluation des ministres a été conduite par un consortium de cabinets de recrutement internationaux. Parallèlement, un vaste appel à recrutement

a été lancé il y a bientôt 2 semaines par la présidence de la République, avec pour objectifs de pourvoir aux postes de directeur de service dans les ministères, directeur général de société publique, gouverneur, ambassadeur, conseiller du président, et ministre.

Les candidats, de nationalité malgache, titulaires d'un diplôme d'étude supérieure et d'une expérience professionnelle de cinq ans minimum avaient jusqu'au 24 janvier 2020 pour faire acte de candidature. Pour la directrice de cabinet de la présidence de la République Malgache, il est temps de nommer la bonne personne à la bonne place, en vue de

mettre fin à la corruption, au népotisme et copinage politique « qui ont toujours été une pratique courante au sein de l'Administration malgache ».

D'ailleurs, dimanche 26 janvier dernier, face à la presse, le président Rajoelina l'avait encore souligné : « la méritocratie doit primer ».

A la faveur donc de cette évaluation et de ce recrutement, le tout premier dans ce pays, les 6 ministres plient bagages et laissent la place à des personnalités recrutées sur la base du mérite et non du militantisme. Ainsi, aux Affaires étrangères, à l'Education nationale, à l'Enseignement supérieur, à la Justice, à l'Environnement, à

la Santé, à la Sécurité publique, aux Postes, à la Télécommunication et développement du numérique, figurent de nouvelles têtes.

L'Eau, l'Assainissement et l'Hygiène deviennent un ministère à part entière. Il est confié à Voahary Rakotovelomanantsoa, actuelle directrice générale de l'Autorité nationale de l'eau et de l'assainissement. Quant au vice-ministre en charge des Villes nouvelles et de l'Habitat, rattaché au ministère de l'Aménagement du territoire, il est créé de toutes pièces. C'est Michelangelo Zasy, chargé de mission à la présidence, qui obtient ce portefeuille.

T.M.

ORIGINAL

**SIGNIFICATION DE L'ORDONNANCE A PIED DE REQUÊTE
N° 0446/2019 EN DATE DU 05.04.2019 AVEC
ASSIGNATION EN REFERE**

L'an deux mil dix-neuf

Et le Dix-neuf (19) Décembre à 15 heures 20 minutes

A la requête de :
La Société L'hôtel Ecole AVENIDA, prise en la personne de son Directeur, sise au 30 rue d'ALMEIDA LEOPOLD, 01 BP : 2584 ;

assistée de la SCP DOGBEAUVU & ASSOCIES, Société d'Avocats inscrite au Barreau du Togo, sise à Lomé, 482, Rue Adabawere, Tél. +228 22 21 70 63, 01 B.P. 968 Lomé 01, représentée par son Gérant, Maître Sédjro Koffi DOGBEAUVU, Avocat au Barreau du Togo, demeurant et domicilié audit siège ;

*D'ni Bissil Kabaovi ABEGBEBO
Ministre de Justice près la Cour d'Appel de Lomé
Tribunal de Première Instance de Lomé
domicilié en ladite ville, BP n° 88 Cotonou
Togo - Lomé
Sénégal*

Signifié et en tête de celle des présentes laissé :

Aux nommés ETTUH Koffi Jean-luc, OTODO Hokpein, AVUDUFU Koku, ABOTCHI Fiagbé, AMGLI Kangni, FIAVE John, ALODISSODE Kokou, ABBEY Comlan Anaté, TOUDJI Kossi, MENSAVI Amewonou Kossivi, LOGAN Ayao, DONKO Komlantsé, ETOUH Amouzou, ZIKPLI Amévo Yao, COMBEDEY Koffi, AMEGANSE A. Agbéssimilé, FOLLY Têko, AKUETÉY Etè Tèvi, AGBODON Koffi Christophe, DJOGBESSI Yaosseh, AMEKU Kwami, AHIAGBA Kossi, NYATOLAGBE Koffi, DICK-DOVI Komlanvi, AKPABI Adovi, EKOUME Akossiwa, SOGBO Abra, Egnonam, AHIATSI Enam Essi, POUSTOSKIK Dédé Dodji et KOUANDE Wolade délalé, tous ex-employés de l'Hôtel ECOLE AVENIDA, demeurant et domiciliés à Lomé ;

Assistés de Maître Jil-Benoît K. AFANGBEDJI, avocat à la Cour, Quartier Batomé Djidjole-07 BP 12250 Lomé 07, Tél : 22 50 23 84, en l'étude duquel ils ont tous élus domicile, où étant et parlant à : *sa personne qui après avoir pris connaissance de l'acte m'a remis le numéro de responsable de groupe; Mr. ABBEY Anaté au 93 19 53 36; ce numéro étant d'ailleurs inaccessible au motif qu'ils peuvent constituer un autre avocat à l'avenir.*

1

C'EST POURQUOI,

La requérante sollicite qu'il plaise à monsieur le Président de la Cour d'Appel, Juge des référés, de confirmer l'ordonnance N°0446/2019 rendue le 05 avril 2019 par le Président de la Cour d'Appel de Lomé.

PAR CES MOTIFS

Voir venir les défendeurs, ETTUH Koffi Jean-luc, OTODO Hokpein, AVUDUFU Koku, ABOTCHI Fiagbé, AMGLI Kangni, FIAVE John, ALODISSODE Kokou, ABBEY Comlan Anaté, TOUDJI Kossi, MENSAVI Amewonou Kossivi, LOGAN Ayao, DONKO Komlantsé, ETOUH Amouzou, ZIKPLI Amévo Yao, COMBEDEY Koffi, AMEGANSE A. Agbéssimilé, FOLLY Têko, AKUETÉY Etè Tèvi, AGBODON Koffi Christophe, DJOGBESSI Yaosseh, AMEKU Kwami, AHIAGBA Kossi, NYATOLAGBE Koffi, DICK-DOVI Komlanvi, AKPABI Adovi, EKOUME Akossiwa, SOGBO Abra, Egnonam, AHIATSI Enam Essi, POUSTOSKIK Dédé Dodji et KOUANDE Wolade délalé ;

Renvoyer les parties à mieux se pourvoir ainsi qu'elles en aviseront ;

Mais d'ores et déjà et vue l'urgence,

S'entendre,

Confirmer l'ordonnance N°0446/2019 rendue le 05 avril 2019 par le Président de la Cour d'Appel de Lomé ;

Condamner les défendeurs aux dépens ;

**SOUS TOUTES RESERVES
ET POUR QU'ILS NE L'IGNORENT**

Je leur ai, étant et parlant comme ci-dessus, laissé tant copies de l'ordonnance querellée que du présent exploit dont le coût est de 30 000 F CFA.

L'HUISSIER



3

Copie de l'ordonnance à pied de requête n° 0446/2019 rendue le 05 avril 2019 par monsieur le Président de la Cour d'Appel de Lomé laquelle ordonne qu'il soit provisoirement sursois à l'exécution du jugement N° 032/19 rendu le 05 mars 2019 par le Tribunal du Travail de Lomé ;

Et de suite à même requête, demeure et élection de domicile que ci-dessus, j'ai, Huissier susdit et soussigné, donné assignation aux défendeurs d'avoir à comparaître le vendredi dix (10) Janvier 2020 à neuf (09) heures précises, jours et heures suivants s'il y a lieu, à l'audience et par-devant Monsieur le Président de la Cour d'Appel de Lomé, statuant en matière de référé en son Cabinet sis au Palais de justice de ladite ville ;

POUR :

Répondre de la demande formulée par ma requérante de voir confirmer l'ordonnance à pied de requête n° 0446/2019 rendue par monsieur le Président de la Cour d'Appel de Lomé le 05 avril 2019.

EN EFFET,

La requérante est en litige avec le sieur ETTUH Koffi et 31 autres, tous ses ex-employés ;

Elle a, avec l'autorisation de l'inspecteur du Travail et des Lois Sociales et ceci conformément aux articles 72 et suivants du Code du Travail, opéré des licenciements pour motif économique ;

Ses ex-employés contestant la mesure l'ont attiré par-devant le Tribunal du Travail pour la voir condamner à leur payer les droits légaux ainsi que des dommages et intérêts alors que ceux-ci ont déjà perçu dans le cadre dudit licenciement lesdites indemnités ;

Malgré que la requérante a démontré que les droits légaux ont déjà été payés, que les difficultés économiques sont réelles, et que la procédure de licenciement pour motif économique a été suivie de bout en bout, le Tribunal l'a condamné, par jugement N° 032/19 rendu le 05 mars 2019 par le Président du Tribunal du Travail de Lomé, à payer à ses ex-employés, plus de soixante-cinq millions deux cent quatre-vingt-douze mille (65.292.000) F CFA ;

La requérante a relevé appel contre cette décision. Cependant, ladite décision étant assortie de l'exécution provisoire, il est à craindre que ses ex-employés ne procèdent à son exécution lui causant de ce fait de graves préjudices notamment l'arrêt brutal de ses activités ;

2

**COUR D'APPEL DE LOMÉ
ARRIVÉE LE 30 JAN. 2020
ENREGISTRÉ (GUS N° 0116)**

**REQUÊTE
À
MONSIEUR LE PRÉSIDENT
DE LA COUR D'APPEL DE LOMÉ**

L'Hôtel Ecole AVENIDA, prise en la personne de son Directeur, sise au 30 rue d'ALMEIDA LEOPOLD, 01 BP : 2584 ;

Assistée de la SCP DOGBEAUVU & ASSOCIES, Société d'Avocats inscrite au Barreau du Togo, ayant son siège à Lomé, 482, Rue ADABAWERE, 01 B.P.968 – Lomé 01, Tél. : (00228) 22 21 70 63, Fax : (00228) 22 22 63 39, représentée par son Gérant, Maître Sédjro Koffi DOGBEAUVU, Avocat au Barreau du Togo, demeurant et domicilié audit siège ;

A l'honneur de vous exposer:

Qu'elle est en litige avec le sieur ETTUH Koffi et 31 autres, tous ses ex-employés ;

La requérante a avec l'autorisation de l'inspecteur du Travail et des Lois Sociales et ceci conformément aux articles 72 et suivants du Code du Travail, opéré des licenciements pour motif économique ;

Ses ex-employés contestant la mesure l'ont attiré par-devant le Tribunal du Travail pour voir la condamner à leur payer les droits légaux ainsi que des dommages et intérêts alors même que ceux-ci ont déjà perçu dans le cadre dudit licenciement lesdites indemnités ;

Malgré que la requérante a démontré que les droits légaux ont été déjà payés, que les difficultés économiques sont réelles, et que la procédure de licenciement pour motif économique a été suivie de bout en bout, le Tribunal l'a condamné à payer à ses ex-employés, plus de soixante millions ;

La requérante a relevé appel contre cette décision et obtenu un sursis provisoire.

Elle a confié à l'Huissier le soin de faire signifier ce sursis avec assignation. Contre toute attente, l'Avocat de la partie adverse se refuse de prendre copie pour eux alors même que ses clients n'ont aucun domicile connu.

C'est pourquoi, l'Hôtel Ecole AVENIDA sollicite qu'il vous plaise Monsieur le Président très respectueusement et conformément à l'article 58 l'autoriser à faire insérer dans tel journal de diffusion, les actes de procédure adressés à ces derniers.

Fait à Lomé, le 27 janvier 2020

Pour l'Exposante,
LA SCP DOGBEAUVU & ASSOCIES

Sédjro Koffi
**Me. Koffi Adjévi DJAHLIN
Avocat**

4

Assurance maladie

Quelles améliorations dans les domaines de protection et sécurité sociales ?

Au rang des différentes actions menées et des initiatives prises par le gouvernement togolais en termes de sécurité et de protection sociale, figure celles de l'assurance maladie, qui, longtemps s'est limitée aux fonctionnaires publics. Cette dernière connaît désormais une extension au secteur privé, et la réflexion est en cours pour que les professionnels des médias puissent en bénéficier. En dehors des journalistes, l'Institut national d'assurance maladie (Inam) envisage aussi d'offrir ses services à la jeunesse estudiantine, la relève de demain. Vu ces nouvelles orientations de l'Inam, quelles sont concrètement les différentes améliorations intervenues dans le domaine de la prise en charge maladie ?

L'Inam se dote d'un système d'information capable de gérer l'assurance maladie de tous les Togolais



Myriam Dossou-d'Almeida, directrice générale de l'Inam

La transformation digitale de l'Inam se poursuit, avec méthode et professionnalisme via le choix du progiciel Activ Premium de CEGEDIM. L'assurance maladie, n'est pas un nouveau produit ni un nouveau concept mais son utilisation à grande échelle pour réduire les iniquités face aux soins dans le cadre de la protection sociale est quelque chose de nouveau dans la sous-région. Aussi a-t-il fallu que l'institution créée au Togo pour la gestion de l'assurance maladie se dote d'outils et acquière des compétences individuelles et collectives pour atteindre les objectifs de sa mission. Les projets informatiques étant souvent très complexes, contrairement à ce qu'on a pu observer ailleurs, le Togo se lance dans l'acquisition d'un progiciel pour la gestion intégrée de l'assurance maladie, après avoir éprouvé ses processus et méthodes et surtout identifié

les risques réels issus de l'environnement.

« Après le lancement du projet SAP pour gérer les processus support de l'assurance maladie et qui connaît un succès appréciable auprès des utilisateurs dans la phase de test, c'est au tour des processus de gestion du cœur de métier d'être automatisés, pour le grand bonheur de l'ensemble de nos clients bénéficiaires et employeurs, prestataires de soins pharmaciens, et bien entendu du personnel travaillant à l'Inam. (...) La mise en place de ce projet a suivi une démarche structurée et prudente. Nous savons par expérience que la réalisation d'un projet informatique d'envergure ne peut s'improviser et qu'il faut en appréhender sérieusement les enjeux et penser le projet informatique dans sa globalité pour le réaliser en s'inspirant des meilleures pratiques », estime Myriam Dossou,

directrice générale de l'Inam. Activ Premium offre également la possibilité d'interfaçage avec l'application d'édition de cartes et le système comptable. De plus les employeurs et prestataires de soins auront accès au système

pour simplifier et automatiser les services tels que les demandes d'entente préalable et traitements de pathologies chroniques (TPC) en ligne, suivi des paiements et comptes prestataires, etc.

Quels autres changements prévoit l'Inam dans le quotidien des clients ?

A cette question, la directrice générale de l'Inam répond : « Déjà nous avons changé les carnets de soins et nous mettons en place le Call center pour développer une écoute active et interactive permanente des clients. Les prochaines étapes seront la carte biométrique en lien avec le projet national et nous allons déployer ces cartes ainsi que des solutions digitalisées de contrôle. S'agissant des carnets, nous sommes dans une phase transitoire qui devra déboucher à terme sur la mise en disponibilité des feuilles de soins dans les centres de soins auprès des prestataires. Une autre étape importante du système d'assurance maladie c'est le

cadre de conventionnement avec les prestataires de soins dont la refonte a commencé déjà et devrait permettre de résoudre les attentes en termes de qualité de soins et de conditions de prise en charge des bénéficiaires. Comme on peut le constater, les mécanismes de gestion du risque maladie dans le contexte de l'Assurance Maladie Universelle se mettent en place progressivement pour garantir la pérennité de l'assurance maladie du Togo. L'Inam réalise ainsi une montée en puissance dans la capacité de gestion de l'assurance maladie avec une expertise avérée et demeure un acteur majeur dans la mise en place de l'assurance maladie au Togo ».

Prise en charge des fonctionnaires publics : les preuves dans les chiffres



Un groupe de personnes âgées

L'Inam assure 109 134 cotisants permettant ainsi de soigner près de 380 000 bénéficiaires de l'assurance maladie dont 28% de retraités civils et militaires soit environ 28 500 seniors 60 684 ayant-droits ce qui ramène le bénéfice de l'assurance maladie

pour cette catégorie à 89 184. Près de 65% des bénéficiaires de l'Inam se trouvent à Lomé et dans la région maritime, 15% dans la région des Plateaux suivie par celle de la Kara. Viennent ensuite la région des Savanes et la région Centrale. Une étude actuarielle récente révèle que

les 28% de retraités cotisants apportent 10% des ressources et bénéficient de 40% des prestations de soins. En effet, sur les 80 184 bénéficiaires, 12 128 hommes et 7 195 femmes soit 19 323 personnes ont entre 60 et 70 ans. Seuls 3 714 hommes et 1 812 femmes (environ 6%) dépassent

les 70 ans. « Cependant, nous sommes convaincus qu'avec l'assurance maladie, la majorité des seniors dépasseront 85 ans en bonne santé dans les 5 prochaines années », a expliqué Myriam Dossou.

Source : inamtogo.com

Universités du troisième âge : l'Inam prend en charge les personnes âgées

Le concept des universités du 3ème âge initié par l'Institut national d'assurance maladie (Inam) et qui est à sa troisième édition, est une plateforme de partages d'expériences, d'informations sur le bien-être et la santé des personnes âgées. Ces personnes que la vigueur abandonne et qui subissent le poids de l'âge, font bien de fois face aux maladies et d'autres pressions qui les empêchent de jouir de leurs vies

post vie active. C'est par souci de mieux organiser cette phase de leur vie que l'Inam leur offre ces journées. L'innovation de cette année est la tenue de la troisième édition, à Atakpamé et à Kara comme l'ont souhaité les personnes âgées de plusieurs localités du pays. Le choix de ces deux villes est motivé par le fait que ces régions contiennent le plus grand nombre d'assurés de l'Institut national d'assurance maladie après Lomé.



Les consultations foraines gratuites pour les étudiants

L'Inam enclenche la prise en charge des étudiants des universités de Lomé et Kara

L'Institut national d'assurance maladie (Inam) a célébré, le vendredi 20 décembre 2019 à Lomé, la journée de l'assurance maladie des étudiants sur le campus universitaire de Lomé autour de la « Protection sociale, moteur de développement ». Après la troisième édition des universités du troisième âge, l'Institut national d'assurance maladie a également pensé à la relève de demain en faisant vivre la journée de l'assurance maladie aux étudiants des Universités publiques du Togo (Lomé et Kara). « L'assurance maladie est un domaine où la protection sociale des étudiants est très importante. C'est un sujet d'intérêt national. C'est un sujet de solidarité et il faudrait qu'avec

les systèmes de recherche qu'il y a dans les universités, on puisse en parler. C'est une question très importante et le chef de l'Etat veut que les étudiants soient rapidement couverts », a expliqué Myriam Dossou-d'Almeida. Le but de cette journée de l'assurance maladie de l'étudiant est, de créer au sein de l'Université, un cercle de réflexion au sujet de la protection sociale des étudiants. L'objectif principal étant de faire la recherche pour alimenter la réflexion sur l'avenir de la protection sociale au Togo afin de mieux adapter cet instrument aux réalités, contraintes et à la culture togolaise. Le projet ne s'intéresse pas qu'aux étudiants des deux universités publiques

du Togo, et sera très bientôt à l'étape des choix à faire, des options à prendre pour apporter des solutions structurelles au problème qu'est la santé. Cette initiative a bénéficié de l'approbation des universités de Lomé et de Kara représentées par Kafui Kpegba, 2e vice-présidente de l'université de Lomé. « C'est une initiative qui va aider à régler un problème majeur au sein du temple du savoir. (...). Le problème était posé depuis à notre niveau par les étudiants qui veulent une assurance au même titre que les enseignants et le personnel. Donc c'est sans hésiter que nous avons pris les dispositions pour que l'Inam puisse échanger avec les étudiants, et leur proposer différentes approches

de solutions », a-t-elle fait comprendre.

Innocent Makoumbou, professeur Agnon Balogou, Dr Tèko Kwaku Edem, ont développé des thématiques relatives à « La protection sociale droit ou devoir » et à la « Protection sociale en santé ». Au-delà des séances d'information et d'échange, il a été effectué des consultations foraines gratuites en ophtalmologie avec une offre gratuite de verres médicaux. Par ailleurs, il y a eu d'autres activités : le dépistage gratuit du diabète et de l'hypertension, des conseils en contraception, la distribution de préservatifs masculin et féminin, de pilules, et des tests de dépistage VIH. Un millier d'étudiants a bénéficié de ces consultations.

Vers une prise en charge des journalistes par l'Inam

Après les fonctionnaires de l'Etat, les personnes du troisième âge, les artisans et récemment les étudiants, ce sont les journalistes qui sont en passe d'être intégrés à la police d'assurance maladie de l'Institut national d'assurance maladie (Inam). Une rencontre d'information et de réflexion sur l'initiative s'est tenue hier 21 janvier 2020 à Lomé, entre les journalistes et les responsables de l'Inam. Elle a abouti à des plans d'action. Les journalistes togolais bénéficieront des prestations de l'Institut national d'assurance maladie du Togo (Inam). Au cours de la journée de réflexion tenue hier mardi, la directrice générale de l'Inam, Mme Myriam Dossou d'Almeida, a exhorté les journalistes à parvenir à des conclusions concrètes pouvant faciliter la tâche à son institution dans le sens de leur prise en charge. L'Inam est actuellement dans une phase de vulgarisation de la culture de l'assurance. La rencontre d'échange avec les journalistes devrait permettre d'engager un processus destiné à élaborer une proposition concrète à soumettre à ces derniers et aux autorités pour lancer la prise en charge des journalistes. Les patrons de presse et les journalistes ayant pris part à la journée de réflexion ont salué la démarche de l'Inam. La plupart ont souhaité que l'institut puisse proposer un modèle de prise en charge.

Un comité de pilotage devrait statuer sur la façon de procéder pour assurer les journalistes.

Pour Komigan Adogli, directeur des Délégations régionales à l'Inam, un comité de pilotage devrait être mis en place pour poursuivre la réflexion. « Nous demandons que les journalistes mettent en place une équipe qui va rejoindre notre équipe projet qui est déjà prête. Lorsque ce comité de pilotage sera prêt, nous allons essayer de discuter sur des propositions concrètes. Nous avons déjà des options à proposer. Mais il faut qu'on ait une équipe en face pour faire avancer les discussions », a-t-il indiqué. « Je souhaite qu'à l'issue de cette journée, que vous puissiez prendre un engagement en faveur de votre prise en charge par l'Inam », a souhaité Myriam Dossou-d'Almeida, directrice générale de l'Inam. Des organisations professionnelles de la presse togolaise se sont mobilisées pour prendre part à la journée de réflexion sur l'assurance maladie des journalistes togolais, notamment le Conseil national des patrons de presse (Conapp), le Patronat de la presse togolaise (PPT), de l'Union de la presse francophone (UPF)-Togo, de l'Association togolaise des organes de presse privée en ligne (Atoppel), l'Union des journalistes indépendants du Togo (Ujit) et le Syndicat des journalistes indépendants du Togo (Synjit).

Réalisé par Attipoe Edem Kodjo



Lomé, le 16 janvier 2020.
Communiqué de presse

BANK OF AFRICA - TOGO a le plaisir d'informer son aimable clientèle que son Centre d'Affaires, aujourd'hui situé au siège de la Banque, Boulevard de la République, sera délocalisé dans le nouveau bâtiment BANK OF AFRICA situé au rond point port, la rue des entreprises, le lundi 27 janvier 2020.

Cette réorganisation a pour but de mieux accueillir notre clientèle et de lui délivrer ainsi un service de meilleure qualité.

Le Centre d'Affaires de BANK OF AFRICA - TOGO est un espace bancaire entièrement dédié à l'entreprise. Celui-ci offre un espace privilégié aux entreprises qui y trouvent une équipe spécialisée, réunissant tous les métiers de la banque. Le Centre d'Affaires de BOA-TOGO propose une gamme complète de produits et de services aux conditions les plus concurrentielles du marché, avec une qualité de service renforcée.

A propos de BANK OF AFRICA - TOGO

Créée en octobre 2013, BOA -OGO est chronologiquement la 16ième banque du Groupe BANK OF AFRICA.

BANK OF AFRICA - TOGO compte à ce jour 12 agences et 1 Centre d'Affaires, à Lomé ainsi qu'à Atakpamé, Kara et Cinkassé. Le réseau se développe et la Banque sera également présente à Sokodé, Dapaong et Tsévié avant fin 2020.

BANK OF AFRICA - TOGO est une banque tout public, toujours à l'écoute de sa clientèle, et lui propose une large gamme de produits, spécifiquement pensés pour chaque catégorie de clients : Retail, Professionnels, PME, Institutionnels et Corporate.

BANK OF AFRICA - TOGO a amorcé sa transformation digitale grâce

à une plus grande automatisation des process et au déploiement de solutions digitales pour la clientèle des Particuliers (application MyBOA disponible sur Android et IOS) et celle des entreprises (BOAweb, système de banque en ligne). La Banque compte aujourd'hui plus de 150 collaborateurs, effectif en constante augmentation.

www.boatogo.com

A propos du Groupe BANK OF AFRICA

Le Groupe BANK OF AFRICA (Groupe BOA) est aujourd'hui implanté dans 18 pays, dont 8 en Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Niger, Togo et Sénégal), 8 en Afrique de l'Est et dans l'Océan Indien (Burundi, Djibouti, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Ouganda, Rwanda, Tanzanie), en République Démocratique du Congo, ainsi qu'en France, à travers un réseau de 17 banques commerciales, 1 société holding, 2 holdings régionales, 2 sociétés d'investissement, 2 filiales d'assistance technique, 2 sociétés de traitement et d'assistance informatique, et 1 bureau de représentation à Addis Abeba.

Depuis 2010, le Groupe BANK OF AFRICA est majoritairement détenu par BMCE Bank (Banque Marocaine du Commerce Extérieur), 3ème banque au Maroc. BMCE Bank apporte un puissant soutien stratégique et opérationnel au Groupe BANK OF AFRICA, ainsi qu'un accès direct à des marchés internationaux grâce à sa présence en Europe et en Asie.

Né il y a 35 ans au Mali, le Groupe BOA compte aujourd'hui environ 6 000 collaborateurs, présente au 31 décembre 2018 un total de bilan consolidé de 7,7 milliards d'euros et enregistre à cette date un bénéfice net consolidé de 133 millions d'euros.

www.bankofafrica.net

Blagues

Le mois de janvier est très dure hein....
Les hommes cherchent l'argent et les femmes cherchent leurs règles....
En tout cas chacun se cherche...

Débats

Mon frère, ne te fatigue pas pour essayer de satisfaire une femme ... tu n'y arriveras JAMAIS ! Même DIEU n'y ait pas arrivé !

Il a donné des sourcils ... elles ont rasé pour redessiner,
Il a donné des ongles... elles ont coupé pour mettre des faux
Il a donné des cheveux ... elles préfèrent les faux
Il a donné des seins ... elles sont allées gonfler ça !

Il a donné le teint ... elles se se font « copier coller ou café au lait »
Il a donné des fesses ... elles ont mis cube Maggi dedans...

QUI es tu pour espérer satisfaire une femme ? Repose-toi et contente toi d'observer. FAIS JUSTE TON DEVOIR.

En Afrique on dit que quand un chat fuit la maison il y'aura un décès. Hier j'ai eu un petit mal de tête le mien a voulu fuir ah mouff je l'ai attaché dans la chambre. Il veut faire ça à qui



Quelques ambassades et consulats

- Ambassade des Etats-Unis; Tél: 22 61 54 70
- Ambassade d'Allemagne; Tél: 22 23 32 32
- Ambassade de France; Tél: 22 23 46 40
- Ghana Embassy; Tél: 22 21 31 94
- Ambassade d'Egypte; Tél: 22 21 24 43
- Ambassade du Niger; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade de Chine; Tél: 22 22 38 56
- Union Européenne; Tél: 22 53 60 00
- Consulat de Belgique; Tél: 22 21 03 23
- Consulat de France; Tél: 22 23 46 40
- Consulat de Suisse; Tél: 22 20 50 60
- Consulat de Canada; Tél: 22 51 87 30
- Ambassade du Nigéria; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade du Gabon; Tél: 22 26 75 63
- Ambassade du Brésil; Tél: 22 61 56 58
- Consulat de Sénégal; Tél: 22 22 98 35
- Consulat du Burkina Faso. Tel: 22 26 66 00
- Consulat du Niger; Tél: 22 22 43 31
- Consulat du Bénin; Tél: 22 20 98 80
- Ordre de Malte; Tél: 22 21 58 11
- RDC; Tél: 90 08 38 53

Les bons plans et les bonnes adresses

COURRIER EXPRESS

DHL (Qtier Nyékonakpoè, 15 78 ; Bd du 13 Janvier, Galerie Tountouli) Tél: 22 21 68 51
EMS TOGO (Tél: 22 26 70 51)
FEDEX (276; Bd du 13 Janvier, immeuble FIATA; 1e étage) Tél: 22 21 24 96
TOP CHRONO (Assiganto; Av Sylvanus Olympio) Tél: 22 21 73 68
SDV EXPRESS (Rue du commerce) Tél: 22 22 41 26

OPERATEURS TELEPHONIQUES

MOOV :Tél. 22 20 13 20
TOGO CELLULAIRE : Tél. 22 22 66 11
TOGO TELECOM : Tél. 22 21 47 14

SANTE GENERALISTES

DR CORINNE JOULIN-KARKA ; Tél: 22 23 46 77
CLINIQUE BIASA; Tél: 22 21 11 37
CLINIQUE SAINT-RAPHAËL; Tél: 22 25 92 77
CHU TOKOIN; Tél: 22 21 25 01
CHU CAMPUS; Tél: 22 25 47 39 / 22 25 77 68
HORLOGE PARLANTE; Tél: 116
CLINIQUE UNIDIAL spécialisée en Hemodialyse / Tokoin habitat
Rue des filaos; Tel 23 36 01 00 / 90 39 45 72

OU MANGER ET DORMIR A LOME?

HOTEL RESIDENCE « LES ANGES » Qtier : Foréver ; Tél : 90 17 03 30
HÔTEL BALKAN (Qtier Hédranawé) ; Tél: 22 61 30 63
LE MERLOT (Qtier Kassablanca) Tél: 93 05 11 11

MUSCULATION ET MASSAGE

Le NAUTILUS-FITNESS: HOTEL RESIDENCE « LES ANGES» Tél: 22 26 34 71 / 90 17 03 30
AFT (Africa Fitness Time) Qt: Décon. Tél: 97 99 79 19
BODYBUILDING-CLUB (Rue des hydrocarbures) ; Tél: 90 24 10 72
GYM CENTER (Qtier Nyékonakpoè, Avenue Joseph Strauss) ; Tél: 90 04 76 60
GYM FILLO»PARC (Agoè Nyivé) ; Tél: 22 35 18 28
GYM GHIS PALACE (Qtier Baguida) ; Tél: 22 71 49 70

AGENCE DE COMMUNICATION

AG Partners: Sise à Cassablanca
www.couleurafrique.com

Larry Event Day (LED)

Une agence événementielle, Organisation d'évènement privé et professionnel
Communication, Location d'espaces
Conseils, Wedding Planner et Décoration
Tél/ 22 21 87 80 / Cel: 98 77 40 54
Avenue François Mitterrand rue des Cocotiers

SUPERS MARCHES A LOME

CONCORDE (Atikoumé; juste à côté de l'UTB
RAMCO (Qtier Assivito, Av de la Nouvelle Marche)
LE CHAMPION SUPER MARCHÉ (Boulevard du 13 Janvier); Tél: 22 22 74 43

FRUITS ET LEGUMES

MARCHE ABATTOIR (Juste en face du Super Marche Le Champion)
MARCHE DE GOYI SCORE (Juste en face du Super Marche RAMCO)
PANIER BIO CENTRE MYTRO NUGNA (Qtier Adidogomé, carrefour des Franciscains), Tél: 91 81 25 38

DANSE ET COURS DE ZUMBA

AFT : Quartier: Décon. Tél: 97 99 79 19
COURS DE CAPOEIRA ; Salle GYM TONIC. Tél: 90 79 79 90
COURS DE ZUMBA : HOTEL RESIDENCE « LES ANGES»; Qtier : Foréver ; Tél: 90 17 03 30
COURS DE ZOUMBA (VITAL CLUB, Nana BLAKIME) ; Tél 90 30 38 75
CIE CADAM (Danse traditionnelle africaine) ; Tél: 90 15 39 87
SALSA (Club Salsa 7- Henry Motra) ; Tél : 91 70 61 86

AVIATION

AERO-CLUB DU GOLFE (Route de l'aéroport)
Tél: 22 40 04 99

Littérature / « Dis-moi ton (im) possible

Demain s'écrit aujourd'hui avec « Pen international Togo »

L'association « PEN international Togo » a organisé une conférence de presse, le 29 janvier dernier à Lomé. L'objectif de cette conférence est de présenter à la presse les lauréats du concours littéraire « Dis-moi ton (im) possible. Les lauréats dudit challenge sont notamment Eugénio Kloukpo, Adjoavi Justine Katoka et Omaw Vatussias Buame ayant occupé respectivement la première place, la deuxième place et la troisième place.



Renaud Dossavi & Marthe Fare

« Dis-moi ton (im) possible » fait partie du grand projet littéraire « Plumes émergentes ». L'idée du concours « Dis-moi ton (im) possible » selon les organisateurs est de faire entendre la voix des jeunes. « Sous d'autres cieux, nous remarquons qu'il y a beaucoup de prix pour les jeunes écrivains : Les prix Goncourt des lycéens... Mais au Togo, la littérature est restée inaccessible pour les jeunes pendant très longtemps », a remarqué Marthe Fare, membre de PEN international Togo. De ce fait, la compétition littéraire « Dis-moi ton (im) possible » est pensée pour offrir justement un canal aux jeunes de s'exprimer. « Et, pour nous il était très important de mettre en place un canal d'expression pour ces jeunes à travers un concours qui leur a été ouvert... parce qu'ils ont entre l'âge de 15 et 25 ans », précise-t-elle. Outre, la première édition « Dis-moi ton (im) possible entend

découvrir les jeunes plumes et également leur offrir une tribune pour exprimer, mais surtout de préparer la relève de demain en terme d'écriture.

D'une part, « PEN international Togo » à travers cette conférence de presse a voulu révéler les vainqueurs de la première édition du concours « Dis-moi ton (im) possible » et d'autre part exposer les activités de « PEN international Togo ». Le comité d'organisation de ladite compétition littéraire dit avoir reçu au total une cinquantaine de candidatures. « On a reçu en tout cinquante candidatures. Les textes, certains sont autant meilleurs les uns que les autres », a souligné Mme Fare.

« Le niveau est relativement plus ou moins bon. Nous avons même reçu des textes qui nous ont agréablement surpris. Surtout le texte d'une jeune lycéenne qui n'a même pas 17 ans mais qui a créé un univers très fantastique », a-t-elle ajouté. Les critères

d'évaluation qui ont permis de retenir les douze finalistes parmi les cinquante candidatures sont l'originalité du texte, l'orthographe et la grammaire entre autres.

La relève se prépare aujourd'hui...

Les douze finalistes ont bénéficié chez « PEN international Togo » d'une résidence d'écriture pour qu'ils deviennent plus performants. Ces jeunes plumes ont exprimé dans leurs textes leurs réflexions sur l'avenir du Togo, l'avenir de l'Afrique, le vivre ensemble, ou encore la perception de demain.

Quant au genre littéraire, les candidats avaient la possibilité d'exposer leur possible ou leur impossible dans un format de « nouvelle » ou de « poésie ». Douze textes finalistes sont constitués de neuf récits et trois poésies. Même si en littérature, il n'y a pas de meilleurs textes, c'était un concours, et, il a fallu retenir trois lauréats.

Le jeune Eugénio Kloukpo est le lauréat de la première édition du concours « Dis-moi ton (im) possible avec ton texte « Monstre ». D'après le jury, son texte est très fascinant. La deuxième place est revenue à la jeune fille Adjoavi Justine Katoka avec son texte « An Tigresse », et Omaw Vatussias Buame est le troisième du concours avec sa poésie « Vaincre ». Ils remportent respectivement



Vue d'ensemble

comme prix, une enveloppe de 100 000 francs CFA, de 50 000 francs CFA et 30000 francs CFA. Par ailleurs, les douze textes finalistes sont regroupés dans une anthologie qui sera publiée dans les jours à venir.

Heureux d'être le lauréat de l'édition 2019, Eugénio Kloukpo est fier de cette initiative qui lui a permis de manifester ses idées. « Je pense que c'est une très belle initiative à encourager et à soutenir parce qu'il y a beaucoup de personnes qui ont cet amour pour la littérature, pour l'écriture et se faire primer par de pareils concours c'est se rendre compte qu'on n'est pas seul. Qu'il y a des gens qui sont sensibles à l'effort qu'on fait, à la passion qu'on développe », a affirmé Eugénio Kloukpo.

Que retenir de « Pen International Togo » ?

« Pen Togo » est une association membre de l'association internationale « Pen international » qui est présent dans 200 pays. L'association travaille sur des questions de la liberté d'expression, l'écriture, la circulation des idées. Aussi « Pen international »

regroupe-t-elle toutes les personnes qui ont l'écriture comme moyen d'expression. Donc qu'il s'agisse de blogueur, de poète, d'éditeur ou de romancier, « PEN international » les englobe. L'association « Pen international » est très réputée dans les pays anglophones.

Le Centre PEN-Togo est un des plus jeunes centres membre du réseau mondial des centres PEN, œuvrant pour la promotion des lettres, de la littérature et de la liberté d'expression à travers le monde. Reconnu au Congrès mondial des centres PEN en 2016, l'association « PEN-Togo » a été constituée le 13 février 2016 à Lomé en assemblée générale constitutive. « PEN international Togo » compte en son sein de nombreux auteurs et gens de lettres togolais. Pour le premier mandat, le Centre est dirigé par l'écrivaine Nounfoh Marthe Fare. « Pen International Togo » organise périodiquement des activités comme des résidences d'écriture ou encore l'accompagnement des jeunes passionnés de la littérature.

Lire

« Allah n'est pas obligé » d'Ahmadou Kourouma. Ed Points. Pp 34

« ...Les femmes subissaient des exercices de désenvoûtement. Les séances de désenvoûtement se faisaient en tête à tête avec le colonel Papa le bon pendant de longues heures. On disait que pendant ces séances le colonel Papa le bon se mettait nu et les femmes aussi. Wahahé ! La troisième chose dans le quartier d'en haut, c'était le temple. Le temple était ouvert à

toutes les religions. Tous les habitants devaient tous les dimanches participer à la messe pontificale. C'est comme ça le colonel Papa le bon appelait sa messe pontificale parce que ça se faisait avec la canne pontificale. Après la messe, on écoutait le sermon du colonel Papa le bon. Ça portait sur la sorcellerie, les méfaits de la sorcellerie. Ça portait sur la trahison, sur les fautes des autres chefs de guerre : Johnson, Koroma, Robert Sikié, Samuel Doe. Ça portait sur le martyr que su bissait le peuple libérien chez ULIMO (United Liberian Movement of Liberia), Mouvement uni de

libération pour le Liberia, chez le LPC (le Liberian Peace Council) et chez NPFL-Koroma. C'est dans le temple que les passagers venaient assister à la messe œcuménique. Après la messe œcuménique, il y avait un sermon. Le sermon était pareil à celui qui se disait après la messe pontificale. Enfin la quatrième chose, il y avait des maisons en paille et en tôle ondulée, une dizaine. Une dizaine dont cinq étaient réservées au colonel Papa le bon. On ne savait jamais où le colonel Papa le bon passait sa nuit. Parce que le colonel Papa le bon était un grand quelqu'un pendant la guerre

tribale. Un grand quelqu'un, on ne sait jamais où ça dort pendant la guerre tribale. C'est la guerre tribale qui veut ça. Les cinq autres maisons servaient de casernement aux soldats-enfants. Le casernement des enfants-soldats, faforo ! On se couchait à même le sol sur des nattes. Et on mangeait n'importe quoi et partout. Le village des natives, des indigènes, de Zorzor s'étendait à un kilomètre du camp retranché. Il comprenait des maisons et des cases en torchis. Les habitants étaient des Yacous et des Gyos. Les Yacous et les Gyos, c'étaient les noms des nègres noirs africains

indigènes de la région du pays. Les Yacous et les Gyos étaient les ennemis héréditaires des Guérés et des Krahns. Guéré et Krahn sont les noms d'autres nègres noirs africains indigènes d'une autre région du foutu Liberia. Quand un Krahn ou un Guéré arrivait à Zorzor, on le torturait avant de le tuer parce que c'est la loi des guerres tribales qui veut ça. Dans les guerres tribales, on ne veut pas les hommes d'une autre tribu différente de notre tribu. À Zorzor, le colonel Papa le bon avait le droit de vie et de mort sur tous les habitants... »

521
24/09/19

REQUETE AUX FINS D'ORDONNANCE D'INJONCTION DE PAYER

A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LOME

Monsieur ATTIOGBE Dieudonné Mawuena Kokou, Directeur de société, Tél. 90.33.12.51, demeurant et domicilié à Lomé ;

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Que le sieur AVEGNON Djimedo, directeur de société, par procès-verbal de conciliation en date du 13 août 2015, signé par-devant Maître TCHASSONA, Notaire à Lomé, a pris l'engagement de payer au requérant la somme totale de 30.000.000 Frs CFA ;

Qu'après avoir payé une partie de sa dette, il reste devoir la somme de 13.750.000 Frs CFA, qu'il refuse de payer depuis plus de 02 ans;

Que depuis lors, et malgré les multiples relances, rien n'y fit ;

Que toutes les démarches amiables menées par le requérant pour entrer en jouissance de ses droits, sont restées inopérantes ;

Que même la sommation de payer de l'Huissier instrumentaire, Maître ATAKORA, en date à Lomé du 05 février 2019, est restée comme de l'eau sur les plumes du canard, laissant ainsi le requérant dans un désarroi total.

Qu'à ce jour, le requis reste devoir provisoirement la somme de 16.213.750 Frs Cfa, répartie comme suit :

Reliquat	13.750.000 frs
Frais de poursuites (15%).....	2.062.500
TVA (18%).....	371.250frs
Sommation.....	30.000
TOTAL (sauf erreur ou omission).....	16.213.750 frs

Sans préjudices des intérêts à échoir et des autres frais à exposer ;

Que toutes les démarches et relances sont demeurées infructueuses ;

C'est pourquoi, le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, rendre à l'encontre du requis, conformément aux dispositions des articles 1, 2, 3, 4 et 5 de l'Acte Uniforme portant organisation des Procédures Simplifiées de Recouvrement de Créances et des Voies d'Exécution du traité de l'OHADA, une ordonnance portant injonction de payer ladite somme majorée des dépens ;

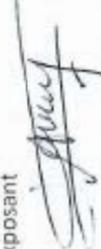


1

Dire qu'il vous en sera référé en cas de difficultés ;

Présentée à Lomé, le 12 septembre 2019

L'exposant



Pièces Jointes :

- copie du PV de Conciliation du 13/08/2015 ;
- Copie de la sommation du 05/02/2019;
- Copie du récépissé du 25/03/2019;

ORDONNANCE N° 155 / 19

Nous, LA VICE-PRESIDENTE Vice, Président, du Tribunal de Commerce de Lomé ;

Vu la requête qui précède, les motifs exposés et les pièces jointes ;

Vu les dispositions des articles 3, 4 et 5 du traité de l'OHADA ;

Attendu que la requête nous paraît fondée ;

En conséquence, enjoignons au sieur AVEGNON Djimedo, demeurant et domicilié à Lomé, de payer au sieur ATTIOGBE Dieudonné Mawuena Kokou, demeurant à Lomé, la somme totale de 16.213.750 FRs Cfa, répartie comme suit :

Reliquat	13.750.000 frs
Frais de poursuites (15%).....	2.062.500 frs
TVA (18%).....	371.250 frs
Sommation.....	30.000 frs
TOTAL (sauf erreur ou omission).....	16.213.750 frs

Sans préjudices des intérêts à échoir et des autres frais à exposer ;

Donnée, en notre Cabinet, le 01 OCT. 2019



LA VICE-PRESIDENTE
Tomdwsam KADJIKA

2

7^{ème} ORIGINAL

SIGNIFICATION D'ORDONNANCE

Et le *lundi sept (07) Octobre*

A la requête de monsieur **ATTIOGBE Dieudonné Mawuena Kolkou**, Tél. 90.33.12.51, demeurant et domicilié à Lomé ;

J'ai, *M. Kassim ATAKORA*, Huissier de Justice,
 Pres la Cour d'Appel et le Tribunal de Première Instance,
 De Première Classe de Lomé, y demeurant, et domicilié
 Entre la Pharmacie du Peuple et Toyota Bar,
 Sous-signé

Signifié, et en tête des présentes, laissés copies à

Monsieur AVEGNON Djimedo, Directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, en ses lieux où étant et parlant à : *L'intéressé a été interviewé par police ; le motif de l'acte par lequel il a été saisi conformément aux dispositions de l'article 58 du Code de procédure civile a été la perte de sa voiture principale du Tribunal de Lomé ; j'ai par conséquent envoyé par poste, copie de l'ordonnance N° 155/19 du 25/01/19 rendue par le Président du Commerce de Lomé le 12/01/19.*

De l'ordonnance N° 155/19 rendue le 01/10/2019, par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Lomé, lui enjoignant de payer au requérant, à moi Huissier, porteur de bonne et valable quittance la somme de 18.897.750 F, répartie comme suit :

Reliquat	13.750.000 frs
Frais de poursuites (15%)	2.062.500 frs
TVA (18%)	371.250 frs
Somation	30.000 frs
Intérêts	P.M
TOTAL (soit erreur ou omission)	16.213.750 frs

Et agissant à même requête, demeure et élection de domicile que dessus, j'ai Huissier de Justice, susdit et soussigné, rappelé et avisé le requis à qui étant et parlant comme ci-dessus, de son droit de former opposition à l'ordonnance susvisée dans le délai de **QUINZE (15) JOURS**, prévus aux articles 9, 10 et 11 de l'acte uniforme portant organisation des procédures de recouvrements et des voies d'exécution dont les dispositions sont reproduites au verso du présent exploit.

Cette signification est faite à toutes fins utiles que de droit ;

SOUS TOUTES RESERVES ET POUR QU'ELLE NE L'IGNORE



SOUS TOUTES RESERVES ET POUR QU'ELLE NE L'IGNORE

Et je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus, laissés copies tant de l'ordonnance, que du présent exploit dont le coût est de : 30.000 FRs.



RAPPEL DES TEXTES LEGAUX

ARTICLE 9 :

Le recours ordinaire contre la décision d'injonction de payer est l'opposition. Celle-ci est portée devant la juridiction compétente dont le Président a rendu la décision d'injonction de payer.

L'opposition est formée par acte extra judiciaire.

ARTICLE 10 :

L'opposition doit être formée dans les quinze (15) jours qui suivent la signification de la décision portant injonction de payer.

Le délai est augmenté, éventuellement des délais de distance.

Toutefois, si le débiteur n'a pas reçu l'acte personnellement la signification de la décision portant injonction de payer, l'opposition est recevable jusqu'à l'expiration du délai de quinze (15) jours suivant le premier acte signifié à personne ou, à défaut, suivant la première mesure d'exécution ayant pour effet de rendre indisponible en tout ou en partie les biens du débiteur.

ARTICLE 11 :

L'opposant est tenu, à peine de déchéance, et dans le même acte que celui de l'opposition :

- De signifier son recours à toutes les parties et au greffe de la juridiction ayant rendu la décision d'injonction de payer ;
- De servir assignation à comparaître devant la juridiction compétente à une date fixe qui ne pourrait excéder le délai de trente (30) jours à compter de l'opposition ;

ARTICLE 16 :

En l'absence d'opposition dans les délais de quinze (15) jours de la signification de la décision portant injonction de payer ou, en cas de désistement du débiteur qui a formé opposition, le créancier peut demander l'opposition de la formule exécutoire sur cette décision.

Celle-ci produit tous les effets d'une décision contradictoire et n'est pas susceptible d'appel.

Le **GRUPE CORIS** poursuit son expansion
pour être encore plus proche de vous



BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2020



La Banque Autrement
www.autrement.com

